

d'un coup toute sa provision de charbon. C'est un de ces mystères que les présidents de comité ne confient pas au public.

**L'Emprunt de la Colombie Anglaise.** On télégraphie de Londres que la Colombie Anglaise vient de placer à Londres un emprunt de £420,000 sterling, soit \$2,500,000, portant 3 p. c. d'intérêt, à 95. C'est une belle opération financière, pour une petite province, si éloignée de Londres et surtout qui n'est guère connue en Angleterre que par l'étiquette de ses boîtes de saumon en conserve.

On ne manquera pas, chez nous, de comparer ce taux d'émission, 95, avec le 77 de l'emprunt de la province de Québec. Eh bien, nous sommes sûr que l'on va être injuste. Le marché de Londres est, depuis sept ou huit mois, littéralement encombré de capitaux et il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'une province coloniale puisse obtenir un haut prix pour ses obligations, valeurs sûres autant et plus que celles de bien des pays d'Europe et d'Amérique.

Mais a-t-on jamais vu les Colombiens décrier leur province comme l'ont fait les citoyens de Québec; a-t-on vu chaque parti politique, à tour de rôle, crier sur les toits que la province s'en allait à la ruine et à la banqueroute? Non, n'est-ce pas?

Et que n'ont pas dit de cette pauvre province de Québec les libéraux, d'abord, puis les conservateurs, et puis encore les libéraux!

Il y a bien eu quelques petits scandales aussi à Victoria; si nous ne nous trompons pas, un premier ministre a dû même s'effacer à la suite de révélations compromettantes; mais tout a été tenu aussi secret que possible; on y a lavé son linge sale en famille. Tandis que, à Québec, on ne trouvait pas de toits assez hauts pour monter dessus et crier que le gouvernement ruine, pille, vole la province, distribue à ses amis les fonds du trésor; que le cabinet n'y est, en somme, qu'une reproduction de la caverne des quarante voleurs.

Ce n'est pas à nos lecteurs, hommes d'affaires qui ont tous, plus ou moins, fait de l'escompte, les uns à l'actif, les autres au passif, que nous avons besoin de détailler la différence de la position sur le marché monétaire de deux emprunteurs, dont l'un jouira d'une réputation de solvabilité intacte et dont l'autre aura vu circuler sur son compte les pires rumeurs.

Non, si M. Taillon n'a pas obtenu 95 pour son 3 p. c. comme son collègue de Victoria, ce n'est pas sa faute, à lui personnellement, mais c'est bien la faute à ses amis, comme à ses adversaires politiques.

**Les Colporteurs à Montréal.**

Nous applaudissons vivement à l'initiative que vient de prendre la Société des Marchands de Nouveautés, d'insister auprès du Conseil de Ville pour obtenir qu'on fasse exécuter le règlement concernant le colportage.

D'après les renseignements recueillis par le président, il y a eu en 1893 et en 1894, 340 colporteurs qui ont exercé leur commerce dans la ville de Montréal, et cependant la taxe perçue n'a rapporté que \$5,637.00; si tous les colporteurs avaient payé leur licence, le produit aurait été de \$26,420.00. Au double point de vue du revenu civique et de la protection du commerce régulier, ces chiffres indiquent une négligence coupable de la part des officiers chargés de faire exécuter les règlements, ou peut-être même de la part des hauts fonctionnaires municipaux qui ont ou prennent le droit d'accorder des exemptions.

Mais il y a mieux que cela. Les colporteurs, pour avoir le droit de faire leur métier à Montréal, non seulement doivent se procurer une licence de la ville, mais ils doivent aussi se procurer la licence du gouvernement provincial. Or, en 1894, 38 colporteurs seulement ont pris une licence provinciale et la plupart de ces colporteurs sont des Juifs, qui vont dans les campagnes vendre de la mercerie, etc. Nous croyons être au-dessus du chiffre réel en portant à une vingtaine le nombre des colporteurs exerçant à Montréal, qui se sont munis de la licence provinciale.

Or le gouvernement entretient à Montréal une police spéciale chargée d'empêcher les fraudes contre son revenu. En vertu des amendements adoptés à la dernière session, il serait très facile, en faisant exécuter strictement la loi de la province, de faire rentrer dans les coffres du gouvernement de quinze à vingt mille piastres de plus, en amendes et en licences, ce qui ne serait pas sans faire plaisir au trésorier provincial.

Nous conseillons donc à M. le président de la société des Marchands de s'adresser aussi à M. Legault, le nouveau chef de la police du revenu et de lui demander de faire son devoir tout simplement, en arrêtant et en faisant condamner à

l'amende tous les colporteurs non pourvus de la licence provinciale, qui est de \$100.

Depuis le 1er Mai, le bureau du percepteur du revenu du district de Montréal n'a encore donné que six licences de colporteur pour son district.

**RAPPORT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DE LA DÉLÉGATION EN FRANCE**

(Suite.)

Pour clore la série des produits alimentaires, nous trouvons le "Lait concentré pur."

Votre commission n'a certes pas l'intention de conseiller à nos cultivateurs d'abandonner leur fructueuse occupation de produire du beurre et du fromage. Mais en une époque de compétition ardente où la lutte menace de devenir difficile, où des signes non équivoques d'une prochaine congestion du marché d'Angleterre ne laissent plus de doute à qui veut réfléchir, ne serait-il pas prudent, nécessaire même—tout en créant une nouvelle industrie—de soulager quelque peu notre fabrication de fromage et d'en remplacer une partie par la production de ce "lait concentré" dont le marché de France est preneur pour un montant d'au-delà de \$500,000 (2,743,000 frs en 1893). Mais à part ce "lait concentré pur," il y a le lait concentré "additionné de sucre" qui ne figure pas, il est vrai, dans le traité; qui est au contraire sujet à une tarification spéciale, mais dont la demande, en France, excède le chiffre de 14 millions de francs!

La différence entre les deux tarifs pour le lait condensé pur, est de moitié: 5 frs au lieu de 10 frs les 100 kilos.

Voilà donc une source de production absolument nouvelle, dont nos cultivateurs de la province de Québec, aussi bien que d'Ontario et du Manitoba ne pourront manquer de tirer parti et bon profit.

Viennent en dernier lieu les objets ouvrés, ou en partie manufacturés.

Commençons par la pulpe.

La France achète, suivant le rapport du sous-comité, au-delà de 100,000 tonnes, estimées à 22 millions de francs, principalement de la Suède. Le Canada n'en vend pas à la France et n'en exporte encore que très peu en Angleterre: 5,500 tonneaux à peu près en 1893 et environ 20,000 tonneaux en 1894.